

CS/

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-642 DU 29 DECEMBRE 2000

Portant approbation du budget prévisionnel de la
Loterie Nationale du Bénin pour l'exercice 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises publiques et semi-publiques ;

VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;

VU le décret n° 99-514 du 2 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

VU le décret n°89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;

Sur rapport du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2000 ;

.../...

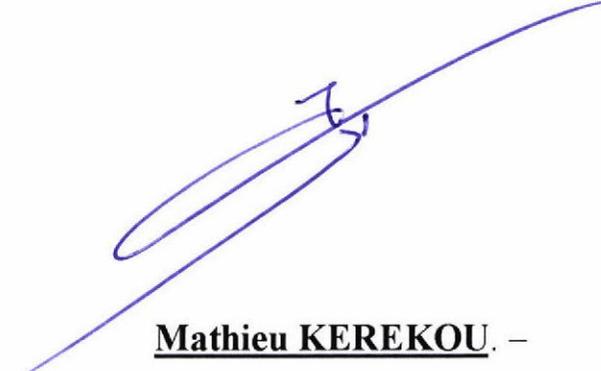
DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de la Loterie Nationale du Bénin pour l'exercice 2001 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



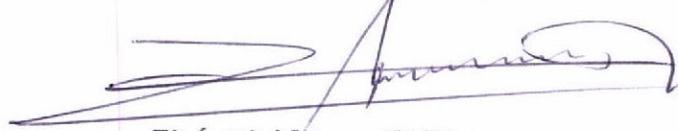
Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU. -

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Théophile NATA. -
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG DGDDI 5
BN -DAN- DLC 3 GCONB- DCCT INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3 UNB -
FASJEB 3 JO 1